



CHALLENGE DE PRINTEMPS INTERCLUBS FÉMININ STROKE-PLAY LIGUE DES HAUTS DE FRANCE

RÈGLEMENT 2024

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Le règlement de l'épreuve comprend également les éventuels protocoles sanitaires définis par la FFGolf et l'État en vigueur à la date de l'épreuve.

I) Formule

Interclubs par équipe de 6 joueuses, en **Stroke-Play Brut**.

Pour les qualifications deux rencontres sont prévues le :

SAMEDI 23 MARS 2024 au golf de MÉRIGNIES et au golf d'AMIENS

Les **5 clubs** les mieux classés à l'issue de chacune de ces qualifications disputeront la finale pour le titre le

SAMEDI 06 AVRIL 2024 au golf de SAINT-OMER

Les cartes seront prises en compte pour la gestion des index.

Départs boules bleues dont les emplacements sont à la discrétion du club receveur.

II) Conditions

1- L'interclubs Dames est réservé aux Associations Sportives (affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage et à jour de leur redevance fédérale) des Hauts de France ayant acquitté leurs droits d'inscription auprès de la ligue des Hauts de France, organisatrice de l'épreuve.

Chaque club peut engager une équipe et une seule. Elle sera composée de 6 joueuses plus 3 remplaçantes (facultatif)

Possibilité de jumelage à voir avec le comité de l'épreuve.

2- L'engagement pour l'épreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement.

L'inscription de l'équipe se fera sur Extranet - Les Clubs s'inscrivent au Challenge, sans choix de Poule

Les Poules seront déterminées et équilibrées en fonction du nombre de Clubs engagés. En première intention, la Commission féminine veille à limiter les trajets mais il se peut qu'elle soit obligée d'avoir recours au tirage au sort.

L'engagement définitif de l'équipe doit parvenir au secrétariat de la Ligue des Hauts de France **avant le samedi 09 MARS 2024 à minuit accompagné du droit d'inscription, d'un montant de 80 €.**

Un **green fee de 40€** par joueuse sera demandé par les clubs receveurs pour les qualifications et pour la finale.

Les clubs qualifiés pour la finale **du 06 avril** devront confirmer leur participation, ainsi que leur composition d'équipe, **sur Extranet au plus tard le samedi 30 mars à minuit.**

3- Forfait

Tout forfait devra être notifié par écrit, de préférence par mail, à la Ligue des Hauts de France avant le début de l'épreuve.

Le droit d'engagement restera acquis à la Ligue des Hauts de France.

4- Conditions d'index imposées aux équipes :

- a. *l'index pris en compte pour l'ensemble de l'interclubs est celui certifié par le Club au 09 mars 2024*
- b. **index $\leq 24,4$ - Tous les index supérieurs à 24,4 sont ramenés à 24,4**
- c. **1 joueuse maximum index $\leq 6,4$
2 joueuses maximum $6,5 \leq \text{index} \leq 11,4$
2 joueuses maximum $11,5 \leq \text{index} \leq 18,4$
1 joueuse minimum $18,5 \leq \text{index} \leq 24,4$**

Si un club n'a pas le nombre maximum de joueuses dans une fourchette d'index, il verra son nombre de joueuses augmenter dans l'une des fourchettes d'index supérieures.

Exemple : si vous n'avez pas de joueuses d'index $\leq 6,4$, vous pouvez prendre 3 joueuses d'index compris entre 6,5 et 11,4 ou 3 entre 11,5 et 18,4... Au pire vous pouvez prendre 6 joueuses d'index compris entre 18,5 et 24,4

5- Responsabilité des capitaines

Une joueuse doit être :

- a. membre et licenciée (lien 1 : membre AS) dans le club qu'elle représente **au 1er mars 2024**

b. être à jour de son certificat médical

Les capitaines veilleront à s'assurer que toutes les joueuses sont en règle sous peine de voir l'équipe disqualifiée, quel que soit le moment de l'épreuve où ce manquement est découvert.

III) Déroulement de la compétition

1 - Ordre de départ

Le tirage désignera l'ordre de départs des équipes.

Les joueuses de l'équipe désignée pourront jouer dans n'importe quel ordre.

2 - Composition des équipes

La composition de l'équipe sera définitive, telle qu'inscrite sur Extranet, une semaine avant l'épreuve (soit le samedi 16 mars 2024 à minuit) et ne pourra plus être modifiée.

3 - Capitaine

La capitaine de l'équipe doit répondre aux exigences des règles du statut amateur et est la seule personne autorisée à donner des conseils.

Lorsque la capitaine n'est pas la cadette de la joueuse, elle n'est pas autorisée à aller sur les greens.

Elle n'a aucun droit à l'arbitrage.

4 - Le comité de l'épreuve se réserve le droit d'écourter la compétition si les conditions météo ne permettent pas de terminer les parties de façon satisfaisante.

En cas d'interruption de jeu suite aux conditions climatiques, le ou les green-fées payés ne feront l'objet d'aucun remboursement de la part du club receveur.

Pour proclamer des résultats, il faudra au moins 3 cartes rendues par équipe.

5 - Le comité de l'épreuve se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

IV) Arbitrage

Un arbitre sera désigné par le Comité de l'épreuve.

V) Résultats

1 - **Sera déclaré vainqueur de l'interclubs Dames, le Club dont l'équipe aura réalisé le total des 5 meilleurs scores Brut lors de la finale.**

2 - En cas d'ex aequo, le 6^{ème} score, puis le 5^{ème} score, puis le 4^{ème} meilleur score, etc... départageront les équipes.

3 - En cas d'égalité absolue, chaque capitaine désignera une joueuse qui participera à un play-off en match-play trou par trou.

4 - Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, le classement s'établira ainsi :

- pour 3 vagues complètes rentrées : classement sur ces 3 cartes
- pour 4 vagues complètes rentrées : classement sur les 3 meilleures cartes
- pour 5 vagues complètes rentrées : classement sur les 4 meilleures cartes

En cas d'égalité, le départage prévu au paragraphe 2- ci dessus s'appliquera.

5 - Les résultats complets seront envoyés à la ligue qui les publiera sur son site :

www.golfhautsdefrance.com

Rubrique « Dames »

VI) Conservation du règlement

Le règlement est conservé par la Ligue des Hauts de France, la rédaction tenue par ce dernier faisant seule foi en cas de contestation.

Les modifications survenues ultérieurement au règlement, et qui n'ont pas été notifiées aux clubs pour correction de l'original, ne seront pas prises en considération en cas de litige.

VII) Comité de l'épreuve

Maguy Maslard (Responsable Dames Ligue Golf des HDF)

Fabienne Alléard (Responsable du Challenge de Printemps – 06.71.71.61.19)

Clotilde Lefèvre, Véronique Béghin et Edith Marchand (arbitre)